



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Seine-Maritime

Présidence
DM/CP/JP 83-14
Mandature 2010 – 2015
Assemblée Générale 2010-2015/2014-16

**PROCES VERBAL N° 2010-2015/2014-16.
EXTRAIT DES RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 03 JUIN 2014**

Sur convocation de Monsieur MOULARD, Président de la chambre de métiers et de l'artisanat de Seine-Maritime, les membres de l'assemblée générale se sont réunis le mardi 03 Juin 2014 à 14h30 au siège de la chambre de métiers et de l'artisanat de Seine-Maritime, 135 boulevard de l'Europe à Rouen.

Etaient absents et excusés :

- M. ALLAINGUILLAUME Yves
- M. CAVELLIER Daniel
- Mme DESGARDIN Marguerite
- M. LEMONNIER Michel
- M. NURDIN François
-

Etaient absents et non excusés :

- Mme CHICOT Marie-Ange
- Mme FABEL Sonia
- M. MOREAU Philippe – Secrétaire
- M. WAGEMANS Arnaud
-

Etaient présents :

- M. MOULARD Dominique - Président
- M. MOLLIEN Eric – 1^{er} Vice Président
- M. DORE Christophe – 2^{ème} Vice Président
- M. HUBERT Michel – 3^{ème} Vice Président
- M. PARRET Pascal – 1^{er} Secrétaire adjoint
- M. LEFEBVRE Bruno – 2^{ème} Secrétaire adjoint
- Mme CANTEREL Sylvie – 3^{ème} Secrétaire adjointe
- M. LOUVET Jean-Pierre – 4^{ème} Secrétaire adjoint
- M. MORAIS Carlos – 5^{ème} Secrétaire adjoint
- M. BARDOR Daniel – Trésorier
- M. LARCHEVEQUE Alain – Trésorier Adjoint

- M. AUTIN Hervé
- Mme BAUCHANT Delphine
- M. COURSAULT Laurent
- M. DARTOIS Guillaume
- M. DECHAMPS René
- M. DECOUDRE Joël
- M. FAUVEL Joël
- M. FRANCE. Eric
- M. FOULOGNE Didier
- M. GUILLON Thierry
- M. LESAGE Pascal
- Mme VATELIER Marie-Pierre

Étaient invités et présents :

- Mme TESSIER Catherine, Direccte HN
- M. LORDEREAU, Commissaire aux Comptes PWC

Assemblée Générale n°16

Ordre du jour.

L'ordre du jour comprendra les points suivants :

Préliminaire : Approbation du procès-verbal en date du 15/01/2014
--

Point n°1 : Vote de la désaffectation du service public ou de l'usage direct du public des locaux suivants :

- local de 350,9 m² du rez de chaussée*,

- local de 586 m² du 3^{ème} étage,

identifiés sur le plan du document n°4 dont la CMA 76 est propriétaire, situés au 135, bd de l'Europe – 76100 ROUEN.

- une place de parking située au 135, bd de l'Europe 76100 - ROUEN, en sous-sol de l'immeuble à acquérir désignée sous le numéro de lot suivant : n°17

- 43 places de parking situées au 24, rue des murs Saint-Yon 76100 - ROUEN à acquérir désignées sous les numéros de lots suivants : n°201, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 232, 233, 236 (rez de chaussée) et 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 237, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274 (1^{er} étage).

Vote du déclassement de la domanialité publique des locaux suivants :

- local de 350,9 m² du rez de chaussée*,

- local de 586 m² du 3^{ème} étage,

identifiés sur le plan du document n°4, dont la CMA 76 est propriétaire, situés au 135, bd de l'Europe – 76100 ROUEN.

- une place de parking située au 135, bd de l'Europe 76100 - ROUEN, en sous-sol de l'immeuble à acquérir désignée sous le numéro de lot suivant : n°17

- 43 places de parking situées au 24, rue des murs Saint-Yon 76100 - ROUEN, à acquérir désignées sous les numéros de lots suivants : n°201, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 232, 233, 236 (rez de chaussée) et 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 237, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274 (1^{er} étage).

** La surface de 350,9 m² correspond à l'attestation loi carrez en date du 22/05/14. Les documents de travail préalables à cette date (protocole d'accord et décision de Bureau mentionnaient une surface de 342 m²)*

Documents de travail transmis préalablement :

- Courrier de M. POIX du 16/04/14 (document n°1)
- Avis des domaines sollicité par le CROUS en date du 13/07/13 relatif à cette cession (document n°2)
- Courrier adressé aux domaines par la CMA 76 du 20/05/14 et sollicitant un avis sur cette cession (document n°3)
- Plans du RDC, 3^e étage et parkings. Identification des locaux à désaffecter du service public et à déclasser de la domanialité publique (document n°4).

Point n°2 : Vote de la proposition de confier à M. MOULARD le pouvoir, en sa qualité de Président et représentant légal de la CMA 76, de signer le compromis de vente et l'acte authentique de vente portant sur :

- local de 350,9 m² du rez de chaussée*,
- local de 586 m² du 3^{ème} étage

identifiés sur le plan du document n°4 dont la CMA 76 est propriétaire, situés au 135, bd de l'Europe – 76100 ROUEN,

- Ce bien sera vendu vide de tout locataire.

- Une place de parking située au 135, bd de l'Europe 76100 - ROUEN, en sous-sol de l'immeuble à acquérir désignée sous le numéro de lot suivant : n°17.

- 43 places de parking situées au 24, rue des murs Saint-Yon 76100 - ROUEN, en sous-sol de l'immeuble à acquérir désignées sous les numéros de lots suivants : 201, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 232, 233, 236 (rez de chaussée) et 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 237, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274 (1^{er} étage).

Le prix de la vente est de 1 128 000 euros, hors frais de notaires, droits et taxes à la charge de l'acquéreur.

L'opération globale de cession concerne également la CRMA qui cède ses locaux au CROUS Rouen Haute Normandie.

La CRMA devra s'engager à procéder aux démarches administratives ad hoc nécessaires à la cession de ses lots.

** La surface de 350,9 m² correspond à l'attestation loi carrez en date du 22/05/14. Les documents de travail préalables à cette date (protocole d'accord et décision de Bureau mentionnaient une surface de 342 m²)*

Documents de travail transmis préalablement :

- *Avis des domaines sollicité par le CROUS en date du 13/07/13 relatif à cette cession (document n°2)*
- *Courrier adressé aux domaines par la CMA 76 du 20/05/14 et sollicitant un avis sur cette cession (document n°3)*
- *Plans du RDC, 3^e étage et parkings. Identification des locaux concernés par la cession (document n°4).*
- *Note réalisée par les services de la CMA 76, relative à l'aménagement du CROUS (document n°5).*
- *Projet d'acte (compromis de vente) relatif à la vente des locaux sus-mentionnés au CROUS (document n°6)*

Point n°3: Vote de la constitution d'une servitude réelle sur le lot n°53 appartenant à la Chambre de métiers et de l'artisanat de Seine-Maritime au profit du lot n°58 à acquérir par le CROUS Rouen Haute Normandie

Document transmis préalablement :

- *Plan du RDC et identification de la servitude (document n°7)*

Point n°4 : Vote de la modification des prestations de CMA 76 relatives aux contrats d'apprentissage en proposant un accompagnement à l'élaboration du contrat, tarif : 62,5 euros et en supprimant la prestation de rupture hors période d'essai précédemment de 75 euros.

Document de travail transmis préalablement :

- *Grille tarifaire des prestations de la CMA 76 (document n°8)*

Point 5: Vote de l'arrêté des comptes et du budget réalisé de l'exercice 2013 de la CMA 76 et des trois CFA adopté par le Bureau du 21/05/14 et soumis pour avis à la commission des finances du 02/06/14.

Document transmis préalablement :

- *Liasse budget exécuté 2013 (document n°9)*

Intervention(s) en séance :

- *Présentation par le service de la performance économique et financière (Guillaume MARAIS et Charlotte JUILLE).*

Point n°6: Vote de l'arrêté du projet de budget rectifié 2014 de la CMA 76 et des trois CFA adopté par le Bureau du 21/05/14 et soumis pour avis à la commission des finances du 02/06/14.

Document transmis préalablement :

- *Liasse budget rectifié 2014 (document n°10)*

Intervention(s) en séance :

- *Présentation par le service de la performance économique et financière (Guillaume MARAIS et Charlotte JUILLE).*

Le Président MOULARD fait l'appel des membres et informe l'assemblée que le quorum est atteint puis il ouvre la séance à 14h40.

Il remercie Mme TESSIER de la DIRECCTE pour sa présence.

Préliminaire : Approbation du procès-verbal en date du 15/01/14

VOTE :

LE PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE QUI S'EST TENUE LE 15 JANVIER 2014 EST ADOPTE À L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

Point n°1 : Vote de la désaffectation du service public ou de l'usage direct du public des locaux suivants :

- local de 350,9 m2 du rez de chaussée*,

- local de 586 m2 du 3^{ème} étage,

identifiés sur le plan du document n°4 dont la CMA 76 est propriétaire, situés au 135, bd de l'Europe – 76100 ROUEN.

- une place de parking située au 135, bd de l'Europe 76100 - ROUEN, en sous-sol de l'immeuble à acquérir désignée sous le numéro de lot suivant : n°17

- 43 places de parking situées au 24, rue des murs Saint-Yon 76100 - ROUEN à acquérir désignées sous les numéros de lots suivants : n°201, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 232, 233, 236 (rez de chaussée) et 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 237, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274 (1^{er} étage).

Vote du déclassement de la domanialité publique des locaux suivants :

- local de 350,9 m2 du rez de chaussée*,

- local de 586 m2 du 3^{ème} étage,

identifiés sur le plan du document n°4, dont la CMA 76 est propriétaire, situés au 135, bd de l'Europe – 76100 ROUEN.

- une place de parking située au 135, bd de l'Europe 76100 - ROUEN, en sous-sol de l'immeuble à acquérir désignée sous le numéro de lot suivant : n°17

- 43 places de parking situées au 24, rue des murs Saint-Yon 76100 - ROUEN, à acquérir désignées sous les numéros de lots suivants : n°201, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 232, 233, 236 (rez de chaussée) et 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 237, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274 (1^{er} étage).

** La surface de 350,9 m2 correspond à l'attestation loi carrez en date du 22/05/14. Les documents de travail préalables à cette date (protocole d'accord et décision de Bureau mentionnaient une surface de 342 m2)*

Documents de travail transmis préalablement :

- Courrier de M. POIX du 16/04/14 (document n°1)

- Avis des domaines sollicité par le CROUS en date du 13/07/13 relatif à cette cession (document n°2)

- Courrier adressé aux domaines par la CMA 76 du 20/05/14 et sollicitant un avis sur cette cession (document n°3)

- Plans du RDC, 3^e étage et parkings. Identification des locaux à désaffecter du service public et à déclasser de la domanialité publique (document n°4).

Résolution 2010-2015/ 2014-16/ AG 95 :

VOTE :

LA PROPOSITION DE DESAFFECTATION DU SERVICE PUBLIC OU DE L'USAGE DIRECT DU PUBLIC DES LOCAUX SUIVANTS EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE :

- LOCAL DE 350,9 M2 DU REZ DE CHAUSSEE*,

- LOCAL DE 586 M2 DU 3EME ETAGE,

IDENTIFIES SUR LE PLAN DU DOCUMENT N°4 DONT LA CMA 76 EST PROPRIETAIRE, SITUES AU 135, BD DE L'EUROPE – 76100 ROUEN.

- UNE PLACE DE PARKING SITUEE AU 135, BD DE L'EUROPE 76100 - ROUEN, EN SOUS-SOL DE L'IMMEUBLE A ACQUERIR DESIGNEE SOUS LE NUMERO DE LOT SUIVANT : N°17
- 43 PLACES DE PARKING SITUEES AU 24, RUE DES MURS SAINT-YON 76100 - ROUEN A ACQUERIR DESIGNEES SOUS LES NUMEROS DE LOTS SUIVANTS : N°201, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 232, 233, 236 (REZ DE CHAUSSEE) ET 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 237, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274 (1ER ETAGE).

LE VOTE SE DECLINE COMME SUIVANT :

- 23 VOIX « POUR »
- 0 VOIX « CONTRE »
- 0 VOIX « BLANC »
- 0 VOIX « ABSTENTION »

VOTE :

LA PROPOSITION DE DECLASSEMENT DE LA DOMANIALITE PUBLIQUE DES LOCAUX SUIVANTS EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE :

- LOCAL DE 350,9 M2 DU REZ DE CHAUSSEE*,
 - LOCAL DE 586 M2 DU 3EME ETAGE,
- IDENTIFIEES SUR LE PLAN DU DOCUMENT N°4, DONT LA CMA 76 EST PROPRIETAIRE, SITUES AU 135, BD DE L'EUROPE – 76100 ROUEN.
- UNE PLACE DE PARKING SITUEE AU 135, BD DE L'EUROPE 76100 - ROUEN, EN SOUS-SOL DE L'IMMEUBLE A ACQUERIR DESIGNEE SOUS LE NUMERO DE LOT SUIVANT : N°17
 - 43 PLACES DE PARKING SITUEES AU 24, RUE DES MURS SAINT-YON 76100 - ROUEN, A ACQUERIR DESIGNEES SOUS LES NUMEROS DE LOTS SUIVANTS : N°201, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 232, 233, 236 (REZ DE CHAUSSEE) ET 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 237, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274 (1ER ETAGE).

LE VOTE SE DECLINE COMME SUIVANT :

- 23 VOIX « POUR »
- 0 VOIX « CONTRE »
- 0 VOIX « BLANC »
- 0 VOIX « ABSTENTION »

LES PROPOSITIONS DE DESAFFECTATION ET DE DECLASSEMENT DU SERVICE PUBLIC OU DE L'USAGE DIRECT DU PUBLIC DES LOCAUX CITES PLUS HAUT SONT APPROUVEES A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE. LA DESAFFECTATION ET LE DECLASSEMENT DES LOCAUX SITUES AU REZ-DE-CHAUSSEE SONT ASSORTIS D'UN DELAI DE SIX MOIS MAXIMUM D'EFFET (Cf L 2141-2 DU CG3P) CORRESPONDANT AU TEMPS NECESSAIRE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU 1ER ETAGE, CECI AFIN DE PERMETTRE L'INSTALLATION AU 1ER ETAGE DU PERSONNEL, OCCUPANT (A LA DATE DE L'AG) UNE PARTIE DES LOCAUX DU REZ-DE-CHAUSSEE DEVANT ETRE VENDUS .

Point n°2 : Vote de la proposition de confier à M. MOULARD le pouvoir, en sa qualité de Président et représentant légal de la CMA 76, de signer le compromis de vente et l'acte authentique de vente portant sur :

- local de 350,9 m² du rez de chaussée*,
- local de 586 m² du 3^{ème} étage

identifiés sur le plan du document n°4 dont la CMA 76 est propriétaire, situés au 135, bd de l'Europe – 76100 ROUEN,

- Ce bien sera vendu vide de tout locataire.

- Une place de parking située au 135, bd de l'Europe 76100 - ROUEN, en sous-sol de l'immeuble à acquérir désignée sous le numéro de lot suivant : n°17.

- 43 places de parking situées au 24, rue des murs Saint-Yon 76100 - ROUEN, en sous-sol de l'immeuble à acquérir désignées sous les numéros de lots suivants : 201, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 232, 233, 236 (rez de chaussée) et 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 237, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274 (1^{er} étage).

Le prix de la vente est de 1 128 000 euros, hors frais de notaires, droits et taxes à la charge de l'acquéreur.

L'opération globale de cession concerne également la CRMA qui cède ses locaux au CROUS Rouen Haute Normandie.

La CRMA devra s'engager à procéder aux démarches administratives ad hoc nécessaires à la cession de ses lots.

** La surface de 350,9 m² correspond à l'attestation loi carrez en date du 22/05/14. Les documents de travail préalables à cette date (protocole d'accord et décision de Bureau mentionnaient une surface de 342 m²)*

Documents de travail transmis préalablement :

- Avis des domaines sollicité par le CROUS en date du 13/07/13 relatif à cette cession (document n°2)
- Courrier adressé aux domaines par la CMA 76 du 20/05/14 et sollicitant un avis sur cette cession (document n°3)
- Plans du RDC, 3^e étage et parkings. Identification des locaux concernés par la cession (document n°4).
- Note réalisée par les services de la CMA 76, relative à l'aménagement du CROUS (document n°5).
- Projet d'acte (compromis de vente) relatif à la vente des locaux sus-mentionnés au CROUS (document n°6)

Résolution 2010-2015/ 2014-16/ AG 96 :

VOTE :

LA PROPOSITION DE CONFIER A M. MOULARD LE POUVOIR, EN SA QUALITE DE PRESIDENT ET REPRESENTANT LEGAL DE LA CMA 76, DE SIGNER LE COMPROMIS DE VENTE ET L'ACTE AUTHENTIQUE DE VENTE EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE. LE COMPROMIS DE VENTE ET L'ACTE AUTHENTIQUE DE VENTE PORTANT SUR :

- LOCAL DE 350,9 M2 DU REZ DE CHAUSSEE*,
- LOCAL DE 586 M2 DU 3EME ETAGE

IDENTIFIES SUR LE PLAN DU DOCUMENT N°4 DONT LA CMA 76 EST PROPRIETAIRE, SITUES AU 135, BD DE L'EUROPE – 76100 ROUEN,

- CE BIEN SERA VENDU VIDE DE TOUT LOCATAIRE.

- UNE PLACE DE PARKING SITUEE AU 135, BD DE L'EUROPE 76100 - ROUEN, EN SOUS-SOL DE L'IMMEUBLE A ACQUERIR DESIGNEE SOUS LE NUMERO DE LOT SUIVANT : N°17.

- 43 PLACES DE PARKING SITUEES AU 24, RUE DES MURS SAINT-YON 76100 - ROUEN, EN SOUS-SOL DE L'IMMEUBLE A ACQUERIR DESIGNÉES SOUS LES NUMEROS DE LOTS SUIVANTS : 201, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 232, 233, 236 (REZ DE CHAUSSEE) ET 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 237, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274 (1ER ETAGE).

LE PRIX DE LA VENTE EST DE 1 128 000 EUROS, HORS FRAIS DE NOTAIRES, DROITS ET TAXES A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR.

LE VOTE SE DECLINE COMME SUIVANT :

23 VOIX « POUR »

0 VOIX « CONTRE »

0 VOIX « BLANC »

0 VOIX « ABSTENTION »

Point n°3: Vote de la constitution d'une servitude réelle sur le lot n°53 appartenant à la Chambre de métiers et de l'artisanat de Seine-Maritime au profit du lot n°58 à acquérir par le CROUS Rouen Haute Normandie

Document transmis préalablement :

- Plan du RDC et identification de la servitude (document n°7)

Résolution 2010-2015/ 2014-16/ AG 97 :

VOTE :

LA PROPOSITION DE CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE REELLE SUR LE LOT N°53 APPARTENANT A LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE SEINE-MARITIME AU PROFIT DU LOT N°58 A ACQUERIR PAR LE CROUS ROUEN HAUTE NORMANDIE EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

LE VOTE SE DECLINE COMME SUIVANT :

23 VOIX « POUR »

0 VOIX « CONTRE »

0 VOIX « BLANC »

0 VOIX « ABSTENTION »

Point n°4 : Vote de la modification des prestations de CMA 76 relatives aux contrats d'apprentissage en proposant un accompagnement à l'élaboration du contrat, tarif : 62,5 euros et en supprimant la prestation de rupture hors période d'essai précédemment de 75 euros.

Document de travail transmis préalablement :

- Grille tarifaire des prestations de la CMA 76 (document n°8)

Résolution 2010-2015/ 2014-16/ AG 98 :

VOTE :

LA PROPOSITION DE MODIFICATION DES PRESTATIONS DE CMA 76 RELATIVES AUX CONTRATS D'APPRENTISSAGE EN PROPOSANT UN ACCOMPAGNEMENT A L'ELABORATION DU

CONTRAT, TARIF : 62,5 EUROS ET EN SUPPRIMANT LA PRESTATION DE RUPTURE HORS PERIODE D'ESSAI PRECEDEMENT DE 75 EUROS EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

LE VOTE SE DECLINE COMME SUIV :

23 VOIX « POUR »
0 VOIX « CONTRE »
0 VOIX « BLANC »
0 VOIX « ABSTENTION »

Point 5: Vote de l'arrêté des comptes et du budget réalisé de l'exercice 2013 de la CMA 76 et des trois CFA adopté par le Bureau du 21/05/14 et soumis pour avis à la commission des finances du 02/06/14.

Document transmis préalablement :

- *Liasse budget exécuté 2013 (document n°9)*

Intervention(s) en séance :

- *Présentation par le service de la performance économique et financière (Guillaume MARAIS et Charlotte JUILLE).*

Résolution 2010-2015/ 2014-16/ AG 99 :

VOTE :

L'ARRETE DES COMPTES ET DU BUDGET REALISE DE L'EXERCICE 2013 DE LA CMA 76 ET DES TROIS CFA ADOPTE PAR LE BUREAU DU 21/05/14 ET LA COMMISSION DES FINANCES DU 02/06/14 EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

LE VOTE SE DECLINE COMME SUIV :

23 VOIX « POUR »
0 VOIX « CONTRE »
0 VOIX « BLANC »
0 VOIX « ABSTENTION »

Point n°6: Vote de l'arrêté du projet de budget rectifié 2014 de la CMA 76 et des trois CFA adopté par le Bureau du 21/05/14 et soumis pour avis à la commission des finances du 02/06/14.

Document transmis préalablement :

- *Liasse budget rectifié 2014 (document n°10)*

Intervention(s) en séance :

- *Présentation par le service de la performance économique et financière (Guillaume MARAIS et Charlotte JUILLE).*

Résolution 2010-2015/ 2014-16/ AG 100 :

VOTE :

L'ARRETE DU PROJET DE BUDGET RECTIFIE 2014 DE LA CMA 76 ET DES TROIS CFA ADOPTE PAR LE BUREAU DU 21/05/14 ET SOUMIS POUR AVIS A LA COMMISSION DES FINANCES DU

02/06/14 EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

LE VOTE SE DECLINE COMME SUIVIT :

23 VOIX « POUR »

0 VOIX « CONTRE »

0 VOIX « BLANC »

0 VOIX « ABSTENTION »

Le Président MOULARD lève la séance à 17h00.



Dominique MOULARD,
Président de la CMA 76